

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 17
Votants : 17

*L'an deux mille huit, le vingt deux juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de
Monsieur Bertrand RIOT, Maire*

*Date de convocation du Conseil Municipal :
16 juillet 2008*

Présents : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, Mme Nadine LECERF, M. Philippe MANTEAU, Mme Elisabeth RAVELEAU, MM Claude RENARD, Fabien GUILLON, Julien CHABIRAND, Mlle Francine CHAPITREAU, M. Laurent GOGUET, Mmes Sonia MENU, Delphine PAQUEREAU, Isabelle FOLIARD LE GAL, MM. Paul DUMARGUE, Pierre-Marie GEOFFROY, Jean-Claude CHEVALLIER, Gilbert CHAMPION.

Absents excusés : MM Thierry GUILLON, Pascal BÉTEAU

Secrétaire de séance : M. Gilbert CHAMPION

Monsieur Bertrand RIOT demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour

- le renouvellement du bail du Salon de Coiffure
- la modification de la délibération N° 171 concernant les indemnités kilométriques accordés aux conseillers municipaux avec effet rétroactif au 01/04/2008.

Le procès verbal de la dernière réunion du 1^{ER} juillet 2008 est lu et adopté.

➤ 1 **VOIRIE**

1.1 **Déclassement de l'ex RD 938 Ter**

Monsieur Bertrand RIOT expose la demande du Conseil Général auprès de la Commune pour le déclassement dans la voirie communale :

- l'ex RD 938 Ter partant de « Cassinelle » traversant le RD 25 pour rejoindre la nouvelle RD938Ter sur une longueur de 1 285m
- l'ancien virage de l'ex RD 938Ter situé au « Bas des Vignes » sur une longueur de 1 350 m

Le Conseil Municipal demande au Conseil Général la remise en état avant le déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de déclassement de l'ex RD 938 ter dans la voirie communale (partant de Cassinelle sur une longueur de 1 285 m et à l'ancien virage situé au Bas des Vignes sur une longueur de 1 350 m)

➤ 2 - **ADMINISTRATION GENERALE**

2.1 **Convention de partenariat avec l'Association « Echanges sans Frontières »**

Monsieur Bertrand RIOT explique que le Club de judo de Vix avec le Club de Judo de Pouzauges envisagent un déplacement en Pologne début 2009. Il peut bénéficier d'une subvention européenne, mais pour cela la Commune doit adhérer à une association

permettant l'attribution de cette subvention. Cette convention n'a aucune incidence financière pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'association Echanges sans Frontières et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

✚ **3 - FINANCES**

3.1 Attribution des prix aux élèves de l'enseignement public et privé

Monsieur Bertrand RIOT informe le Conseil Municipal que le receveur municipal a demandé une régularisation d'une écriture comptable concernant les prix remis aux élèves de l'enseignement public ou privé.

Depuis plusieurs années, la commune prend à sa charge les financement des prix, le montant est inscrit au Budget de la Commune et Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge financière par la commune des prix attribués aux élèves de l'enseignement public et privé.

3.2 Renouvellement du Bail du salon de Coiffure « Flavie Coiffure »

Madame Nadine LECERF présente la proposition de renouvellement du bail du salon de Coiffure. C'est un renouvellement pour une durée de neuf ans et le montant du loyer mensuel est porté à 285.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de renouvellement du bail à partir du 1^{er} août 2008, d'un montant mensuel de 285,81 €, pour le salon de coiffure « Flavie Coiffure » avec une révision annuelle du loyer

3.3 Modification délibération N° 171 concernant les indemnités kilométriques

Monsieur Bertrand RIOT propose de modifier la délibération N° 171 concernant les indemnités kilométriques accordées aux conseillers municipaux en ajoutant la mention « avec effet rétro actif au 01/04/2008 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération N° 171 en ajoutant la mention « avec effet rétro actif au 1^{er} avril 2008 »

✚ **4 - COMMUNICATION**

4.1 La signalétique aux entrées de la commune

Monsieur Pierre-Marie expose le projet.

Les panneaux auront pour objet :

- de limiter l'affichage sauvage
- de proposer un affichage normé géré par la commune et accessible à tous
- le prix est de 3996 € H.T. pour les deux panneaux, un à l'entrée côté route de Taugon et le deuxième à l'entrée, route de la Rochelle.

Après études et recherches avec les différents fournisseurs de signalétiques, la Commission Communication a sélectionné une société qui propose un panneau « sourire »

avec une partie supérieure personnalisable. La totalité du tableau est coulissante et permet de changer le texte facilement.

Avec chaque panneau, est comprise une malette contenant, lettres, chiffres, et ponctuations...

La Direction des Infrastructures Routières et Maritimes sera contactée pour définir l'implantation des panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la mise en place de panneaux d'information aux entrées de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se référant à ce dossier.

4.2 Site internet de la commune

Monsieur Pierre-Marie GEOFFROY fait part au Conseil Municipal des réflexions de la commission communication sur la création du site internet.

Les différentes propositions pour sa mise en place sont :

- un site tout prêt
- une mise à jour régulière
- un logiciel accessible à tous.

Le choix qui a été retenu pour la création du site est le « Kit Mairie » pour les raisons suivantes :

- facilité de mise à jour,
- personnalisation du site
- mise à disposition des documents *Cerfa*, démarches administratives

Le coût du site internet

- licence à l'achat : 1390 € HT
- nom du domaine : 39 € HT par an
- hébergement du site : 25 € HT par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création du site internet de la commune et le choix de « Kit Mairie ». Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

✦ 4 - QUESTIONS DIVERSES

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures trente minutes

Vu pour être affiché le 24 juillet 2008, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VIX, le 24 juillet 2008

Le Maire,

Bertrand RIOT

Le Conseil Municipal